

14ème législature

Question N° : 38420	De M. Yannick Favennec (Union des démocrates et indépendants - Mayenne)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité publique	Tête d'analyse > sécurité des biens et des personnes	Analyse > zones rurales. délinquance. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : 24/09/2013 Réponse publiée au JO le : 11/02/2014 page : 1364		

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la recrudescence des actes de malveillance et sur l'insécurité grandissante qui gagnent les territoires ruraux. Vols de bétail et de matériel dans les exploitations agricoles, vols dans les mairies et dans les maisons d'habitation..., les exemples sont de plus en plus nombreux d'actes graves d'incivilité qui inquiètent élus et habitants de ces territoires. Ainsi, dans un canton de sa circonscription, celui de Loiron, trois communes ont été visitées ces derniers jours avec effraction des mairies, vol de câbles téléphoniques privant les 600 habitants de l'une de ces communes, Montjean, de téléphone et d'accès à internet pour au moins 10 jours, vol de cuivre... L'exaspération monte dans les campagnes, et c'est la raison pour laquelle il lui demande les mesures immédiates et concrètes qu'il entend prendre pour lutter efficacement contre ce phénomène de délinquance qui ne concerne pas que les villes et les banlieues.

Texte de la réponse

Géographiquement isolées dans un espace rural très étendu, les exploitations agricoles sont particulièrement vulnérables face à une délinquance d'appropriation très mobile. Si les vols d'engins ou de récoltes à grande échelle sont le fait d'une criminalité structurée et spécialisée, les vols d'outillages, de métaux, de bois, de carburant relèvent davantage d'une délinquance locale ou régionale qui n'est pas spécifique au milieu agricole. Très sensibilisée à ce phénomène, en particulier dans les régions les plus touchées, la gendarmerie mène une action volontariste en adaptant ses modes d'action traditionnels. Face à la criminalité organisée transnationale, souvent issue des pays de l'Europe de l'est, l'office central de lutte contre la délinquance itinérante et les sections de recherches travaillent avec l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux, pour démanteler les réseaux qui sont, chacun, à l'origine d'un nombre significatif d'infractions. Les unités de gendarmerie du groupement de la Mayenne apportent une réponse locale adaptée par la flexibilité de leur dispositif : patrouilles dédiées, délinquance suivie par un référent sureté de Laval, liens avec les FDSEA, conseils aux agriculteurs par lettres individuelles et articles dans la presse agricole, plans spécifiques d'action, réservistes spécialisés entre autres. Les référents sûreté, spécialisés en matière de prévention, sont en mesure de dispenser des conseils et de proposer des solutions techniques aux agriculteurs afin de limiter les risques de vols. Ces référents peuvent être conviés aux réunions professionnelles locales, afin qu'ils puissent présenter leur action, conseiller les agriculteurs et répondre à leurs interrogations. Les démarches partenariales avec les chambres d'agriculture permettent de développer des programmes de sensibilisation et de mettre en place des réseaux dématérialisés d'échange (SMS, réseaux sociaux, messageries groupées instantanées). Concentrant leurs efforts dans les zones les plus névralgiques, les gendarmes de la Mayenne obtiennent des résultats significatifs dans la lutte contre la délinquance comme l'illustrent deux exemples



: interpellation le 24 septembre 2013 de 3 ressortissants roumains basés en région parisienne et soupçonnés d'être à l'origine de 8 vols de câbles France Telecom commis sur le département pour un préjudice total de 180 000 euros ; Interpellations, conduites en liaison avec les gendarmes du Maine-et-Loire, d'individus soupçonnés de plusieurs cambriolages perpétrés dans des résidences, mairies, buvettes, ateliers municipaux du département de la Mayenne et de la région angevine. Enfin, la pré-plainte par internet doit faciliter le dépôt de plainte des agriculteurs qui pourront ainsi mieux dénoncer les faits dont ils sont victimes et proposer des rendez-vous compatibles avec leurs lourdes contraintes horaires.